



PROCES VERBAL DE REUNION DU COMITE
DIRECTEUR
DE LA LIGUE DE BOURGOGNE/FRANCHE-
COMTE
DE KICK BOXING, MUAY THAI
ET DISCIPLINES ASSOCIEES

Lieu :

Palais des Sports
17 rue Léon Mauris 21000 DIJON

Date et heures :

Le 05 novembre 2016 de 11 heures 00 à 11 heures

1/ Préambule

A 11 heures 00, à l'issue du vote de l'Assemblée Générale, les membres de la liste élue se réunissent à huis clos afin de procéder à l'élection du président, du trésorier, du secrétaire général et des différents responsables de commission.

Il est décidé à l'unanimité des membres présents du comité directeur que ces élections se feront à mains levées.



La liste élue se compose des personnes suivantes :

- COTELLE AURÉLIEN
- PROVOST MICKAËL
- VANNET AMÉLIE
- DE LAMPER EMMANUEL
- SERY JEAN BERNARD
- POUDEROUX JÉRÔME
- PERREAU-CHEMARDIN SEVERIN
- BARTHOULOT NICOLAS
- VAGNERON MAXIME

Seule Amélie VANNET, excusée, n'est pas présente.

Emmanuel DE LAMPER, désireux de poursuivre le travail effectué avec la Ligue de Bourgogne, se propose pour le poste de président.

Personne ne se propose pour le poste.

Emmanuel DE LAMPER est élu à l'unanimité.

Le vote se poursuit et le comité directeur est élu comme suit :

Bureau :

M. DE LAMPER Emmanuel est élu président de ligue,

M. PROVOST Mickaël est élu secrétaire général et vice président chargée de la Bourgogne,

M. SERY Jean-Bernard est élu trésorier de ligue.

Membres du comité directeur :

M. BARTHOULOT Nicolas est élu Vice président chargée de la Franche-Comté, Webmaster et chargé de la communication,

M. COTELLE Aurélien est élu responsable de la commission arbitrage et officiels,

M. POUDEROUX Jérôme, responsable de la commission Kick-Boxing,

M. VAGNERON Maxime, responsable de la commission Muay Thai et des Disciplines Associées,

Mlle VANNET Amélie, membre de la commission arbitrage

M PERREAU CHEMARDIN Severin, responsable technique

Le président élu indique que **M. PERREAU-CHEMARDIN Severin** sera responsable de la commission technique au sein du comité directeur jusqu'à sa nomination officielle comme Conseiller Technique de Ligue par le Directeur Technique National de la FFKMDA.

A partir de ce moment il devra démissionner du comité directeur afin d'occuper ses fonctions de CTL.



Le président rappelle l'article Article 6.11 des statuts de la LBFCKMDA :

- *Le comité directeur élit, pour la durée de l'olympiade, la délégation chargée de représenter la ligue aux assemblées générales de la fédération.*

Cette délégation est composée de :

- *3 représentants titulaires, membres du comité directeur de ligue, dont le président de ligue.*

- *3 représentants suppléants, membres du comité directeur de ligue, charge de remplacer un titulaire en cas d'indisponibilité de celui-ci.*

La liste de la délégation, doit être transmise impérativement,

Il est décidé et voté à l'unanimité les grands électeurs répartis comme suit :

Emmanuel DE LAMPER – Titulaire

PROVOST Mickael – Titulaire

BARTHOULOT Nicolas – Titulaire

COTELLE Aurélien, SERY Jean Bernard, POUDEROUX Jérôme, sont les suppléants.

La réunion du comité directeur de la LBFCKMDA est clôturée à 11 heures 45 par le président de ligue.

Le président

Emmanuel DE LAMPER

Le secrétaire général

Mickaël PROVOST

Nicolas BARTHOULOT

Jean Bernard SERY

Aurélien COTELLE

Jérôme POUDEROUX

Maxime VAGNERON

PERREAU-CHEMARDIN Severin